

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 021/2019 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le premier Avril, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 17

Votants : 22

Étaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. LINDER-
Mmes CHASSAIN – LICHY – VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY –
Mme COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET –
MANGEMATIN - BANNEROT – Mme TIHA – M. VANOT.

Excusés ayant donné pouvoir : M. THIERY à Mme COUDRAY -
M. STEIMER à M. GEX - Mme LAURENT à M. FRANÇOIS – Mme
MARECHAL à M. VANOT - Mme DIEZ à M. MOUGIN - M. MALARDE à
Mme VAUDEVILLE.

Absent : MM. BEGNENE - MARULAZ – PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET

**FINANCES – COMPTE
ADMINISTRATIF 2018 –
BUDGET ANNEXE DE L'EAU.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 26 MARS 2019

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

7. Finances locales

7.1 Décisions budgétaires

Sur proposition de Madame Yvette COUDRAY, Présidente de séance, et après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

- Vu les résultats du Compte de Gestion du receveur,
- Vu les résultats du Compte-Administratif,
- Vu l'avis de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, hors la présence de Monsieur le Maire, **ADOpte le Compte Administratif 2018 du BUDGET ANNEXE DE L'EAU** qui présente les résultats figurant dans le tableau joint en annexe.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU

| | AUTORISATION | REALISATION | | |
|---------------------------------|--|-------------|-------------|-------------|
| | DEPENSES ET RECETTES | DEPENSES | RECETTES | |
| Section de Fonctionnement | <u>Dépense :</u> 483 625.65€ <u>Recette :</u> 552 186.70€ | 441 487.35€ | 558 607.69€ | |
| RESULTAT | | | | 117 120.34€ |
| Section d'Investissement | <u>Dépense :</u> 220 480.14€ <u>Recette :</u> 358 909.32€ | 170 904.34€ | 183 845.32€ | |
| SOLDE D'EXECUTION | | | | 12 940.98€ |
| ENSEMBLE | | 612 391.69€ | 354 749.66€ | 130 061.32€ |
| Reste à réaliser investissement | | 2 832€ | 25 000€ | 22 168€ |
| Résultat global de clôture | | | | 152 229.32€ |

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 022/2019 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le premier Avril, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 17
Votants : 22

**OBJET
FINANCES – COMPTE
ADMINISTRATIF 2018 –
BUDGET ANNEXE DE
L'ASSAINISSEMENT.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 26 MARS 2019

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. LINDER-
Mmes CHASSAIN – LICHY – VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY –
Mme COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET –
MANGEMATIN - BANNEROT – Mme TIHA – M. VANOT.

Excusés ayant donné pouvoir : M. THIERY à Mme COUDRAY -
M. STEIMER à M. GEX - Mme LAURENT à M. FRANÇOIS – Mme
MARECHAL à M. VANOT - Mme DIEZ à M. MOUGIN - M. MALARDE à
Mme VAUDEVILLE.

Absent : MM. BEGNENE - MARULAZ – PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.1 Décisions Budgétaires

Sur proposition de Madame Yvette COUDRAY, Présidente de séance, et après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

- Vu les résultats du Compte de Gestion du receveur,
- Vu les résultats du Compte-Administratif,
- Vu l'avis de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, hors la présence de Monsieur le Maire, **ADOpte le Compte Administratif 2018 du BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT** qui présente les résultats figurant dans le tableau joint en annexe.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

| | AUTORISATION | REALISATION | | |
|---------------------------------|--|-------------|-------------|----------------------|
| | DEPENSES ET RECETTES | DEPENSES | RECETTES | |
| Section de Fonctionnement | 532 994.18€ | 528 132.74€ | 358 819.03€ | |
| RESULTAT | | | | - 169 313.71€ |
| Section d'Investissement | <u>Dépense :</u> 550 155.59€ <u>Recette :</u> 594 204.44€ | 428 038.04€ | 543 582.44€ | |
| SOLDE D'EXECUTION | | | | 115 544.40€ |
| ENSEMBLE | | 956 170.78€ | 902 401.47€ | - 53 769.31€ |
| Reste à réaliser investissement | | 0€ | 0€ | 0€ |
| Résultat global de clôture | | | | - 53 769.31€ |

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 023/2019 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le premier Avril, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 17
Votants : 22

OBJET
FINANCES – COMPTE
ADMINISTRATIF 2018 –
BUDGET ANNEXE DES
FORETS.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 26 MARS 2019

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. LINDER-
Mmes CHASSAIN – LICHY – VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY –
Mme COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET –
MANGEMATIN - BANNEROT – Mme TIHA – M. VANOT.

Excusés ayant donné pouvoir : M. THIERY à Mme COUDRAY -
M. STEIMER à M. GEX - Mme LAURENT à M. FRANÇOIS – Mme
MARECHAL à M. VANOT - Mme DIEZ à M. MOUGIN - M. MALARDE à
Mme VAUDEVILLE.

Absent : MM. BEGNENE - MARULAZ – PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.1 Décisions Budgétaires

Sur proposition de Madame Yvette COUDRAY, Présidente de séance, et après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

- Vu les résultats du Compte de Gestion du receveur,
- Vu les résultats du Compte-Administratif,
- Vu l'avis de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, hors la présence de Monsieur le Maire, **ADOpte le Compte Administratif 2018 du BUDGET ANNEXE DES FORETS** qui présente les résultats figurant dans le tableau joint en annexe.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET ANNEXE DES FORETS

| | AUTORISATION | REALISATION | | |
|---------------------------------|----------------------|-------------|-------------|--------------|
| | DEPENSES ET RECETTES | DEPENSES | RECETTES | |
| Section de Fonctionnement | 202 701.46€ | 101 174.51€ | 177 502.59€ | |
| RESULTAT | | | | 76 328.08€ |
| Section d'Investissement | 120 629.92€ | 106 294.84€ | 49 629.92€ | |
| SOLDE D'EXECUTION | | | | - 56 664.92€ |
| ENSEMBLE | 323 331.38€ | 207 469.35€ | 227 132.51€ | 19 663.16€ |
| Reste à réaliser investissement | | 0€ | 0€ | 0€ |
| Résultat global de clôture | | | | 19 663.16€ |

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 024/2019 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le premier Avril, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 17
Votants : 22

OBJET
FINANCES – COMPTE
ADMINISTRATIF 2018 –
BUDGET COMMUNE DE
BACCARAT.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 26 MARS 2019

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

Étaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. LINDER-
Mmes CHASSAIN –LICHY – VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY –
Mme COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET –
MANGEMATIN - BANNEROT – Mme TIHA – M. VANOT.

Excusés ayant donné pouvoir : M. THIERY à Mme COUDRAY -
M. STEIMER à M. GEX - Mme LAURENT à M. FRANÇOIS – Mme
MARECHAL à M. VANOT - Mme DIEZ à M. MOUGIN - M. MALARDE à
Mme VAUDEVILLE.

Absent : MM. BEGNE NE - MARULAZ – PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.1 Décisions Budgétaires

Sur proposition de Madame Yvette COUDRAY, Présidente de séance, et après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

- Vu les résultats du Compte de Gestion du receveur,
- Vu les résultats du Compte-Administratif,
- Vu l'avis de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, hors la présence de Monsieur le Maire, **ADOpte le Compte Administratif 2018 du BUDGET COMMUNE DE BACCARAT** qui présente les résultats figurant dans le tableau joint en annexe.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

COMPTE-ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET DE LA COMMUNE DE BACCARAT

| | AUTORISATION | REALISATION | | |
|---------------------------------|----------------------|---------------|---------------|---------------|
| | DEPENSES ET RECETTES | DEPENSES | RECETTES | |
| Section de Fonctionnement | 5 545 306.24€ | 4 937 092.51€ | 5 642 248.35€ | |
| RESULTAT | | | | 705 155.84€ |
| Section d'Investissement | 2 464 666.29€ | 2 038 729.57€ | 1 585 278.54€ | |
| SOLDE D'EXECUTION | | | | - 453 451.03€ |
| ENSEMBLE | 8 009 972.53€ | 6 975 822.08€ | 7 227 526.89€ | 251 704.81€ |
| Reste à réaliser investissement | | 114 205€ | 667 406.38€ | 553 201.38 |
| Résultat global de clôture | | | | 804 906.19€ |

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 025/2019 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le premier Avril, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 17

Votants : 23

OBJET

**COMPTE DE GESTION 2018 –
BUDGET ANNEXE DE L'EAU.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 26 MARS 2019

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. LINDER-
Mmes CHASSAIN –LICHY – VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY –
Mme COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET –
MANGEMATIN - BANNEROT – Mme TIHA – M. VANOT.

Excusés ayant donné pouvoir : M. THIERY à Mme COUDRAY -
M. STEIMER à M. GEX - Mme LAURENT à M. FRANÇOIS –
Mme MARECHAL à M. VANOT - Mme DIEZ à M. MOUGIN - M. MALARDE
à Mme VAUDEVILLE.

Absent : MM. BEGNENE - MARULAZ – PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.1 Décisions budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

Considérant que le rapprochement des comptabilités de l'Administrateur des deniers publics et du gestionnaire de ceux-ci ne fait apparaître aucune différence et qu'elles sont donc conformes entre elles.

Vu l'avis de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte le Compte de Gestion 2018 du BUDGET ANNEXE DE L'EAU** du Receveur de la collectivité.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 026/2019 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le premier Avril, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 17

Votants : 23

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. LINDER-
Mmes CHASSAIN –LICHY – VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY –
Mme COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET –
MANGEMATIN - BANNEROT – Mme TIHA – M. VANOT.

Excusés ayant donné pouvoir : M. THIERY à Mme COUDRAY -
M. STEIMER à M. GEX - Mme LAURENT à M. FRANÇOIS –
Mme MARECHAL à M. VANOT - Mme DIEZ à M. MOUGIN - M. MALARDE
à Mme VAUDEVILLE.

Absent : MM. BEGNENE - MARULAZ – PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET

**COMPTE DE GESTION 2018 –
BUDGET ANNEXE DE
L'ASSAINISSEMENT.**

7. FINANCES LOCALES

7.1 Décisions budgétaires

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 26 MARS 2019

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

Considérant que le rapprochement des comptabilités de l'Administrateur des deniers publics et du gestionnaire de ceux-ci ne fait apparaître aucune différence et qu'elles sont donc conformes entre elles.

Vu l'avis de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte le Compte de Gestion 2018 du BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT** du Receveur de la collectivité.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 027/2019 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le premier Avril, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 17

Votants : 23

OBJET

**COMPTE DE GESTION 2018 –
BUDGET ANNEXE DES
FORETS.**

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. LINDER-
Mmes CHASSAIN –LICHY – VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY –
Mme COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET –
MANGEMATIN - BANNEROT – Mme TIHA – M. VANOT.

Excusés ayant donné pouvoir : M. THIERY à Mme COUDRAY -
M. STEIMER à M. GEX - Mme LAURENT à M. FRANÇOIS –
Mme MARECHAL à M. VANOT - Mme DIEZ à M. MOUGIN - M. MALARDE
à Mme VAUDEVILLE.

Absent : MM. BEGNENE - MARULAZ – PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.1 Décisions budgétaires

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 26 MARS 2019

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

Considérant que le rapprochement des comptabilités de l'Administrateur des deniers publics et du gestionnaire de ceux-ci ne fait apparaître aucune différence et qu'elles sont donc conformes entre elles.

Vu l'avis de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte le Compte de Gestion 2018 du BUDGET ANNEXE DES FORETS** du Receveur de la collectivité.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 028/2019 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le premier Avril, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 17
Votants : 23

OBJET

**COMPTE DE GESTION 2018 –
BUDGET COMMUNE DE
BACCARAT.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 26 MARS 2019

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. LINDER-
Mmes CHASSAIN –LICHY – VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY –
Mme COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET –
MANGEMATIN - BANNEROT – Mme TIHA – M. VANOT.

Excusés ayant donné pouvoir : M. THIERY à Mme COUDRAY -
M. STEIMER à M. GEX - Mme LAURENT à M. FRANÇOIS –
Mme MARECHAL à M. VANOT - Mme DIEZ à M. MOUGIN - M. MALARDE
à Mme VAUDEVILLE.

Absent : MM. BEGNENE - MARULAZ – PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.1 Décisions budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

Considérant que le rapprochement des comptabilités de l'Administrateur des deniers publics et du gestionnaire de ceux-ci ne fait apparaître aucune différence et qu'elles sont donc conformes entre elles.

Vu l'avis de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte le Compte de Gestion 2018 du BUDGET COMMUNE DE BACCARAT** du Receveur de la collectivité.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 029/2019 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le premier Avril, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 17
Votants : 23

OBJET
FINANCES – AFFECTATION
DES RESULTATS 2018 –
BUDGET ANNEXE DE L'EAU.

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. LINDER-
Mmes CHASSAIN –LICHY – VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY –
Mme COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET –
MANGEMATIN - BANNEROT – Mme TIHA – M. VANOT.

Excusés ayant donné pouvoir : M. THIERY à Mme COUDRAY -
M. STEIMER à M. GEX - Mme LAURENT à M. FRANÇOIS – Mme
MARECHAL à M. VANOT - Mme DIEZ à M. MOUGIN - M. MALARDE à
Mme VAUDEVILLE.

Absent : MM. BEGNENE - MARULAZ – PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES **7.1 Décisions budgétaires**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 26 MARS 2019

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,
- Vu les instructions relatives à la comptabilité M49 .
- Vu les résultats présentés au Compte-Administratif 2018 ;
- Vu l'avis de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
DECIDE de l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018
du **Budget Annexe de l'Eau** comme suit :

- RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : **117 120.34€**
- AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) : **0€**
- RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) : **117 120.34€**
- RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT (001) : **12 940.98€**

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 030/2019 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le premier Avril, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 17
Votants : 23

OBJET
FINANCES – AFFECTATION
DES RESULTATS 2018 –
BUDGET ANNEXE DE
L'ASSAINISSEMENT.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 26 MARS 2019

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

Etaients présents : M. GEX – Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. LINDER-
Mmes CHASSAIN – LICHY – VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY –
Mme COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET –
MANGEMATIN - BANNEROT – Mme TIHA – M. VANOT.

Excusés ayant donné pouvoir : M. THIERY à Mme COUDRAY -
M. STEIMER à M. GEX - Mme LAURENT à M. FRANÇOIS – Mme
MARECHAL à M. VANOT - Mme DIEZ à M. MOUGIN - M. MALARDE à
Mme VAUDEVILLE.

Absent : MM. BEGNENE - MARULAZ – PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.1 Décisions budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Vu les instructions relatives à la comptabilité M49 .
- Vu les résultats présentés au Compte-Administratif 2018 ;
- Vu l'avis de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** de l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018 du **Budget Annexe de l'Assainissement** comme suit :

- RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : - **169 313.71€**
- AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) : **0€**
- RESULTAT REPORTE EN DEFICIT DE FONCTIONNEMENT (002) : **169 313.71€**
- RESULTAT REPORTE EN EXCEDENT D'INVESTISSEMENT (001) : **115 544.40€**

- **APPROUVE** le transfert des résultats à la CCTLB, qui est devenue compétente au 1^{er} Janvier 2019.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 031/2019 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le premier Avril, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 17
Votants : 23

OBJET
FINANCES – AFFECTATION
DES RESULTATS 2018 –
BUDGET ANNEXE DES
FORETS.

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. LINDER-
Mmes CHASSAIN –LICHY – VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY –
Mme COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET –
MANGEMATIN - BANNEROT – Mme TIHA – M. VANOT.

Excusés ayant donné pouvoir : M. THIERY à Mme COUDRAY -
M. STEIMER à M. GEX - Mme LAURENT à M. FRANÇOIS – Mme
MARECHAL à M. VANOT - Mme DIEZ à M. MOUGIN - M. MALARDE à
Mme VAUDEVILLE.

Absent : MM. BEGNENE - MARULAZ – PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES **7.1 Décisions budgétaires**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 26 MARS 2019

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,
- Vu les instructions relatives à la comptabilité M14 .
- Vu les résultats présentés au Compte-Administratif 2018 ;
- Vu l'avis de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
DECIDE de l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018
du **Budget Annexe des Forêts** comme suit :

- RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : **76 328.08€**
- AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) :
56 664.92€
- RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) : **19 663.16€**
- RESULTAT REPORTE EN DEFICIT D'INVESTISSEMENT (001) :
56 664.92€

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 032/2019 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le premier Avril, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 17

Votants : 23

OBJET
FINANCES – AFFECTATION
DES RESULTATS 2018 –
BUDGET COMMUNE DE
BACCARAT.

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. LINDER-
Mmes CHASSAIN –LICHY – VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY –
Mme COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET –
MANGEMATIN - BANNEROT – Mme TIHA – M. VANOT.

Excusés ayant donné pouvoir : M. THIERY à Mme COUDRAY -
M. STEIMER à M. GEX - Mme LAURENT à M. FRANÇOIS – Mme
MARECHAL à M. VANOT - Mme DIEZ à M. MOUGIN - M. MALARDE à
Mme VAUDEVILLE.

Absent : MM. BEGNE NE - MARULAZ – PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES **7.1 Décisions budgétaires**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 26 MARS 2019

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,
- Vu les instructions relatives à la comptabilité M14 .
- Vu les résultats présentés au Compte-Administratif 2018 ;
- Vu l'avis de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
DECIDE de l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018
du **Budget COMMUNE DE BACCARAT** comme suit :

- RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : **705 155.84€**
- AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) : **0€**
- RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) :
705 155.84€
- RESULTAT REPORTE EN DEFICIT D'INVESTISSEMENT (001) :
453 451.03€

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 033/2019 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le premier Avril, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 17
Votants : 23

OBJET

**FINANCES – FIXATION DES
TAUX D'IMPOSITION 2019.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 26 MARS 2019

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. LINDER-
Mmes CHASSAIN –LICHY – VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY –
Mme COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET –
MANGEMATIN - BANNEROT – Mme TIHA – M. VANOT.

Excusés ayant donné pouvoir : M. THIERY à Mme COUDRAY -
M. STEIMER à M. GEX - Mme LAURENT à M. FRANÇOIS – Mme
MARECHAL à M. VANOT - Mme DIEZ à M. MOUGIN - M. MALARDE à
Mme VAUDEVILLE.

Absent : MM. BEGNENE - MARULAZ – PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.2 Fiscalité

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Vu l'avis de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
DECIDE de maintenir les taux d'imposition 2018 pour l'année 2019.

Les taux d'imposition de la commune pour l'année 2019 sont les suivants :

- TAXE D'HABITATION : 17.97
- FONCIER BATI : 21.89
- FONCIER NON BATI : 47.84

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
 ARRONDISSEMENT
 LUNEVILLE
 CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 034/2019 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le premier Avril, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 17

Votants : 23

OBJET

**BUDGET ANNEXE DE L'EAU
 2019.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
 et que la convocation du Conseil avait été faite le 26 MARS 2019

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. LINDER-
 Mmes CHASSAIN –LICHY – VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY –
 Mme COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET –
 MANGEMATIN - BANNEROT – Mme TIHA – M. VANOT.

Excusés ayant donné pouvoir : M. THIERY à Mme COUDRAY -
 M. STEIMER à M. GEX - Mme LAURENT à M. FRANÇOIS – Mme
 MARECHAL à M. VANOT - Mme DIEZ à M. MOUGIN - M. MALARDE à
 Mme VAUDEVILLE.

Absent : MM. BEGNENE - MARULAZ – PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES COMMUNALES

7.1 Décisions Budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Vu l'avis de la commission des finances ;
- Vu les résultats du Compte-Administratif 2017 ;
- Vu la décision d'affectation des résultats ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE à l'unanimité le **Budget annexe de l'EAU** pour l'année 2019 qui présente les balances suivantes :

Investissement

| | | | |
|----------|---|------------|-------------------------|
| Dépenses | : | 347 403.16 | (dont 2 832.00 de RAR) |
| Recettes | : | 347 403.16 | (dont 25 000.00 de RAR) |

Fonctionnement

| | | | |
|----------|---|------------|--------------------|
| Dépenses | : | 450 640,80 | (dont 0,00 de RAR) |
| Recettes | : | 491 411,27 | (dont 0,00 de RAR) |

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
 Le Maire,
 M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 035/2019 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le premier Avril, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 17
Votants : 23

OBJET

**BUDGET ANNEXE DE FORETS
2019.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 26 MARS 2019

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. LINDER-
Mmes CHASSAIN –LICHY – VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY –
Mme COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET –
MANGEMATIN - BANNEROT – Mme TIHA – M. VANOT.

Excusés ayant donné pouvoir : M. THIERY à Mme COUDRAY -
M. STEIMER à M. GEX - Mme LAURENT à M. FRANÇOIS – Mme
MARECHAL à M. VANOT - Mme DIEZ à M. MOUGIN - M. MALARDE à
Mme VAUDEVILLE.

Absent : MM. BEGNENE - MARULAZ – PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES COMMUNALES 7.1 Décisions Budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Vu l'avis de la commission des finances ;
- Vu les résultats du Compte-Administratif 2018 ;
- Vu la décision d'affectation des résultats ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE à l'unanimité le **Budget annexe DES FORETS** pour l'année 2019 qui présente les balances suivantes :

Investissement

| | | | |
|----------|---|------------|--------------------|
| Dépenses | : | 116 664,92 | (dont 0,00 de RAR) |
| Recettes | : | 119 664,92 | (dont 0,00 de RAR) |

Fonctionnement

| | | | |
|----------|---|------------|--------------------|
| Dépenses | : | 236 159.16 | (dont 0,00 de RAR) |
| Recettes | : | 236 159,16 | (dont 0,00 de RAR) |

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 036/2019 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le premier Avril, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 17
Votants : 23

OBJET

**BUDGET COMMUNE DE
BACCARAT 2019.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 26 MARS 2019

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. LINDER-
Mmes CHASSAIN – LICHY – VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY –
Mme COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET –
MANGEMATIN - BANNEROT – Mme TIHA – M. VANOT.

Excusés ayant donné pouvoir : M. THIERY à Mme COUDRAY -
M. STEIMER à M. GEX - Mme LAURENT à M. FRANÇOIS – Mme
MARECHAL à M. VANOT - Mme DIEZ à M. MOUGIN - M. MALARDE à
Mme VAUDEVILLE.

Absent : MM. BEGNENE - MARULAZ – PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES COMMUNALES

7.1 Décisions Budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Vu l'avis de la commission des finances ;
- Vu les résultats du Compte-Administratif 2018 ;
- Vu la décision d'affectation des résultats ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE à l'unanimité le **Budget Commune de BACCARAT** pour l'année 2019 qui présente les balances suivantes :

Investissement

Dépenses : 2 197 509,82 (dont 114 205,00 de RAR)
Recettes : 2 197 509,82 (dont 667 406,38 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 6 010 885,85 (dont 0,00 de RAR)
Recettes : 6 060 885,85 (dont 0,00 de RAR)

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 037/2019 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le premier Avril, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 17
Votants : 23

OBJET

**DEMANDE DE SUBVENTION :
AMENAGEMENT DE L'ECOLE
ELEMENTAIRE DU CENTRE.**

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. LINDER-
Mmes CHASSAIN –LICHY – VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY –
Mme COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET –
MANGEMATIN - BANNEROT – Mme TIHA – M. VANOT.

Excusés ayant donné pouvoir : M. THIERY à Mme COUDRAY -
M. STEIMER à M. GEX - Mme LAURENT à M. FRANÇOIS – Mme
MARECHAL à M. VANOT - Mme DIEZ à M. MOUGIN - M. MALARDE à
Mme VAUDEVILLE.

Absent : MM. BEGNENE - MARULAZ – PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.1 Décision Budgétaire

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

En raison de la baisse des effectifs de l'école maternelle du Centre, située 5 rue des trois frères Clément (passage de 3 classes à 2 classes pour l'année scolaire 2018-2019) ; et en vue de l'espace disponible à l'école élémentaire du Centre, sise 4 rue de l'Abbé Munier, il semble aujourd'hui opportun de rassembler l'école élémentaire et l'école maternelle au sein de l'école élémentaire du Centre.

Le projet, estimé initialement à 97 361.60 € HT (délibération 001/2019 du 28/01/2019) a évolué et est désormais estimé à 128 611.60 € HT. Il comprend les dépenses inscrites dans le plan de financement ci-dessous.

Pour effectuer ces travaux, il est opportun de solliciter une subvention DSIL 2019 ainsi qu'une subvention auprès du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, en complément de la subvention DETR sollicitée en janvier 2019, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 26 MARS 2019

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

| DEPENSES | € HT | RECETTES | € HT |
|---|-------------------|--------------------------|-------------------|
| Aménagement intérieur : Démolition, menuiserie, plâtrerie, électricité, plomberie, chauffage, chape/carrelage, peinture, sols | 117 600.00 | ETAT – DETR 2019 (30.3%) | 38 944.64 |
| | | ETAT – DSIL 2019 (19.7%) | 25 336.48 |
| | | CD54 (30%) | 38 583.48 |
| | | AUTOFINANCEMENT (20%) | 25 747.00 |
| Aménagements extérieurs : structure jeu, panneau d'information et sol amortissant | 11 011.60 | | |
| TOTAL | 128 611.60 | | 128 611.60 |

(*) Pourcentages arrondis au dixième.

Vu l'avis de la commission des finances, le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACTE** l'évolution du plan de financement ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention DSIL 2019 ainsi qu'une subvention auprès du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle ;
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier ;
- **S'ENGAGE** à prendre à sa charge le différentiel en cas de non attribution de la subvention sollicitée.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 038/2019 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le premier Avril, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 17

Votants : 23

**OBJET
FORET COMMUNALE DE
BACCARAT – FORET
SECTIONALE DE BADMENIL –
PROGRAMME D'ACTIONS
POUR L'ANNEE 2019.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 26 MARS 2019

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

Étaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. LINDER-
Mmes CHASSAIN –LICHY – VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY –
Mme COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET –
MANGEMATIN - BANNEROT – Mme TIHA – M. VANOT.

Excusés ayant donné pouvoir : M. THIERY à Mme COUDRAY -
M. STEIMER à M. GEX - Mme LAURENT à M. FRANÇOIS – Mme
MARECHAL à M. VANOT - Mme DIEZ à M. MOUGIN - M. MALARDE à
Mme VAUDEVILLE.

Absent : MM. BEGNENE - MARULAZ – PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**7. Finances Locales
7.1 Décision Budgétaire**

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Considérant que l'Office National des Forêts a fait parvenir en Mairie son programme d'actions préconisé pour la gestion durable du patrimoine forestier pour l'année 2019 concernant la forêt communale de Baccarat et la forêt sectionale de Badménil.
- Considérant que ce programme de travaux susceptibles d'être réalisés est conforme au document d'aménagement de la forêt, aux engagements de l'ONF liés à la norme ISO 14001 et à notre engagement PEFC (Plan Européen des Forêts Certifiées).

L'aménagement forestier est le maillon essentiel de planification de la gestion d'une forêt.

La mise en œuvre de ce programme d'actions doit permettre d'améliorer la vocation récréative et environnementale de la forêt.

- Vu le programme de travaux élaboré par l'ONF ;
- Vu l'avis de la commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTÉ le programme des travaux susceptibles d'être réalisés en 2019 et le bilan financier prévisionnel, qui s'établit comme suit :

Forêt communale de BACCARAT :

- Travaux d'infrastructure : 0 €
- Travaux de maintenance : 5 226,14 € HT
- Travaux Sylvicoles :17 422,97 € HT

Forêt sectionale de BADMENIL :

- Travaux d'infrastructure : 608,27 € HT
- Travaux Sylvicoles : 2 611,62 € HT

Montant total des Travaux :..... 25 869,00 € HT

Fait et délibéré à BACCARAT les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire
Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 039/2019 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} AVRIL 2019

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 17
Votants : 23

OBJET
APPROBATION DE L'ACTE
CONSTITUTIF DU
GROUPEMENT DE
COMMANDES POUR L'ACHAT
D'ENERGIE.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 26 MARS 2019

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil dix-neuf, le premier Avril, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. LINDER-
Mmes CHASSAIN –LICHY – VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY –
Mme COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET –
MANGEMATIN - BANNEROT – Mme TIHA – M. VANOT.

Excusés ayant donné pouvoir : M. THIERY à Mme COUDRAY -
M. STEIMER à M. GEX - Mme LAURENT à M. FRANÇOIS – Mme
MARECHAL à M. VANOT - Mme DIEZ à M. MOUGIN - M. MALARDE à
Mme VAUDEVILLE.

Absent : MM. BEGNENE - MARULAZ – PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.1 Décisions budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

Depuis le 1^{er} juillet 2004, les marchés de l'électricité et du gaz naturel sont ouverts à la concurrence. Cette ouverture, d'abord concentrée sur les consommateurs professionnels, s'est élargie au 1^{er} juillet 2007 à l'ensemble des consommateurs.

L'Ordonnance n°2011-504 du 9 mai 2011 et la Loi n°2014-344 du 17 mars 2014 ont respectivement créé l'article L.337-9 et modifié l'article L.445-4 du Code de l'Energie, en instaurant la fin des tarifs réglementés de vente au 31 décembre 2015 pour :

- les consommateurs d'électricité ayant souscrit à une puissance supérieure à 36 kVA,
- les consommateurs de gaz naturel consommant plus de 30 000 kWh par an.

Le dernier groupement était basé sur une durée de deux ans et arrive donc à échéance fin décembre 2019. Il convient désormais de relancer un groupement de commandes pour la période 2020-2021.

Une proposition de groupement

Devant la nécessité de créer des appels d'offres et l'opportunité d'une mutualisation avec les autres obligés, le Grand Nancy a organisé depuis 2015 des achats groupés ouverts à toutes les collectivités et intercommunalités des quatre départements lorrains.

Ces marchés groupés permettent ainsi :

- d'assurer un volume intéressant pour les fournisseurs qui concentrent leurs réponses sur ce type de marché,
- d'assurer une réponse pour les petits consommateurs qui, au regard de leur volume d'achat, ne peuvent faire jouer une grosse concurrence,
- d'accompagner les consommateurs dans les démarches administratives, juridiques et techniques,
- de proposer des offres d'énergies renouvelables pour les membres qui le souhaitent.

La force du groupement réside dans la concentration en appels d'offres d'importants volumes d'énergie à acheter. Il est désormais impossible de se prononcer sur les gains sur les factures car il n'y a plus de tarif réglementé pour ces sites, néanmoins le volume permet d'assurer un gain assez conséquent par rapport à un appel d'offres plus restreint, tout en déléguant la gestion administrative des contrats.

Le Grand Nancy se positionne comme coordonnateur de ce groupement et assure donc pour l'ensemble des membres les prestations d'ingénierie, de veille et de suivi.

Une indemnisation des frais pour le coordonnateur

Dans le cadre du groupement de commandes, l'ingénierie et les moyens mis en place par le Grand Nancy sont indemnisés à hauteur de :

- 0,4 € par MWh pour les partenaires situés sur le territoire du Grand Nancy,
- 0,5 € par MWh pour les partenaires situés en dehors de l'agglomération,

Soit une indemnité de moins de 1 % du marché actuel pour le gaz et moins de 0,4 % pour l'électricité.

Les indemnisations inférieures à 250 € sont reportées en cumul sur l'année suivante.

- Vu les directives européennes 2009/72/CE et 2009/73/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité et pour le marché intérieur du gaz naturel,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 28,
- Vu le Code de l'énergie et notamment ses articles L. 331-1, L. 331-4, L. 441-1 et L. 441-5,
- Vu la délibération de la Métropole du Grand Nancy en date du 8 mars 2019,
- Considérant qu'il est dans l'intérêt de **de la commune de BACCARAT** d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'énergie, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique pour ses besoins propres,

- Considérant qu'eu égard à son expérience, la Métropole du Grand Nancy entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,
- Vu l'avis de la commission des Finances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;
- **APPROUVE** l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergie, coordonné par la Métropole du Grand Nancy en application de sa délibération du 8 mars 2019.
- **DIT** que la participation financière de *la ville de BACCARAT* est fixée et révisée conformément à l'article 6 de l'acte constitutif.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération et à signer les documents relatifs aux recensements des besoins pour les marchés proposés.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 040/2019 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le premier Avril, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 17
Votants : 23

OBJET

**PLAN ANNUEL DE
FORMATION – ANNEE 2019**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 26 MARS 2019

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

Etaients présents : M. GEX – Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. LINDER-
Mmes CHASSAIN –LICHY – VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY –
Mme COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET –
MANGEMATIN - BANNEROT -- Mme TIHA – M. VANOT.

Excusés ayant donné pouvoir : M. THIERY à Mme COUDRAY -
M. STEIMER à M. GEX - Mme LAURENT à M. FRANÇOIS – Mme
MARECHAL à M. VANOT - Mme DIEZ à M. MOUGIN - M. MALARDE à
Mme VAUDEVILLE.

Absent : MM. BEGNE - MARULAZ – PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

4. Fonction publique

4.1 Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

Comme il est précisé dans notre règlement de formation, le plan de formation recense et organise l'ensemble des actions de formation prévues sur une période donnée. Il comporte deux données prévisionnelles essentielles :

- Une planification annuelle des actions de formation
- Une budgétisation établie sur les coûts pédagogiques prévisionnels

Le plan de formation ventile les actions selon trois objectifs structurants :

- Les actions relevant des orientations stratégiques et générales de la collectivité
- Les actions relevant d'objectifs de performance collective (besoins par service ou par métier)
- Les actions relevant des demandes individuelles essentiellement issues de l'analyse des besoins formulés au moment de l'évaluation individuelle

Durée du plan de formation :

Le plan de formation est établi pour une durée d'un an, après déroulement des entretiens professionnels de fin d'année. Les entretiens professionnels, détermineront les formations nécessaires aux agents pour l'année suivante afin de suivre au mieux l'évolution des besoins de la collectivité.

Le plan de formation 2019 est centré en particulier sur la santé et sécurité au travail :

Le plan de formation se concentre sur les compétences réglementaires et nécessaires à l'exercice des missions des agents en matière de santé et sécurité au travail, notamment avec le déploiement de formations réglementaires (habilitation électrique, formation d'autorisation de conduite, autorisation d'intervention à proximité des réseaux, ...).

La collectivité souhaite mettre en avant également la prévention des risques au travail et préservation de la santé des agents avec des formations PRAP (prévention des risques liés à l'activité physique), comme la formation gestes et postures ou encore la formation manipulation des extincteurs.

Le Tableau des formations ainsi que le tableau du coût du plan de formation 2019 sont joints au en annexe.

- Vu l'avis de la Commission des Finances,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** le plan annuel de formation pour l'année 2019 tel que joint en annexe

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,
M. Christian GEX



PLAN DE FORMATION

ANNEE 2019

Le plan de formation :

Comme précisé dans notre règlement de formation, le plan de formation recense et organise l'ensemble des actions de formation prévues sur une période donnée. Il comporte deux données prévisionnelles essentielles :

- Une planification annuelle des actions de formation
- Une budgétisation établie sur les coûts pédagogiques prévisionnels

Le plan de formation ventile les actions selon trois objectifs structurants :

- Les actions relevant des orientations stratégiques et générales de la collectivité
- Les actions relevant d'objectifs de performance collective (besoins par service ou par métier)
- Les actions relevant des demandes individuelles essentiellement issues de l'analyse des besoins formulés au moment de l'évaluation individuelle

Durée du plan de formation :

Le plan de formation est établi pour une durée d'un an, après déroulement des entretiens professionnels de fin d'année. Les entretiens professionnels, détermineront les formations nécessaires aux agents pour l'année suivante afin de suivre au mieux l'évolution des besoins de la collectivité.

Le plan de formation 2019 est centré en particulier sur la santé et sécurité au travail :

Le plan de formation se concentre sur les compétences réglementaires et nécessaires à l'exercice des missions des agents en matière de santé et sécurité au travail, notamment avec le déploiement de formations réglementaires (habilitation électrique, formation d'autorisation de conduite, autorisation d'intervention à proximité des réseaux, ...).

La collectivité souhaite mettre en avant également la prévention des risques au travail et préservation de la santé des agents avec des formations PRAP (prévention des risques liés à l'activité physique), comme la formation gestes et postures ou encore la formation manipulation des extincteurs.

| Formation | Effectif à former | Observations |
|--|----------------------------------|--|
| Diverses formations avec le CNFPT | - | En accord avec le supérieur hiérarchique et la collectivité, selon la procédure du règlement de formation. |
| PRAP (gestes et postures) initiale | 12 | Pole ménage et ATSEM prioritaire |
| Habilitation électrique initiale et recyclage | 4 selon le type d'habilitation | Un questionnaire de positionnement devra être complété par chaque agent. Il sera analysé par le prestataire pour positionner l'agent sur la bonne habilitation |
| Capacité en Droit | 1 | 2ème année au titre de l'année universitaire 2019-2020 |
| Formation préalable à l'armement | 3 pers. > 2x/an | Entraînement obligatoire maniement des armes |
| Module concernant les générateurs d'aérosols incapacitants ou lacrymogènes, de catégorie B | 3 | Formation obligatoire pour le port d'aérosols lacrymogènes |
| Permis poids lourd - permis C | 1 voire 2 si le budget le permet | Demande du CTM dans le cadre des astreintes > formation sur 4 semaines |
| Formation continue obligatoire des conducteurs routiers (renouvellement tous les 5 ans) | 2 | Personne d'astreinte pour déneigement |
| Manipulation des extincteurs | 10 | Agents de différents services |
| Préparation test AIPR | 4 | Voir en fonction des niveaux |
| Avis d'aptitude à la conduite d'un engin de chantier >> EXPERIMENTE | 5 | Dans le cadre du recyclage des autorisations de conduite |
| Avis d'aptitude à la conduite d'une grue auxiliaire de chargement >> DEBUTANT | 2 | Dans le cadre du recyclage des autorisations de conduite |
| Avis d'aptitude à la conduite d'une plateforme élévatrice mobile de personnes >> DEBUTANT | 4 | Dans le cadre du recyclage des autorisations de conduite |
| Avis d'aptitude à la conduite d'un chariot élévateur >> EXPERIMENTE | 5 | Dans le cadre du recyclage des autorisations de conduite |

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 041/2019 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le premier Avril, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 17

Votants : 23

OBJET

**PROJET DE CONSTRUCTION
ET D'EXPLOITATION D'UNE
UNITE DE METHANISATION
PAR LA SOCIETE
MEURTHENERGIE.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 26 MARS 2019

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

Étaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. LINDER-
Mmes CHASSAIN –LICHY – VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY –
Mme COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET –
MANGEMATIN - BANNEROT – Mme TIHA – M. VANOT.

Excusés ayant donné pouvoir : M. THIERY à Mme COUDRAY -
M. STEIMER à M. GEX - Mme LAURENT à M. FRANÇOIS – Mme
MARECHAL à M. VANOT - Mme DIEZ à M. MOUGIN - M. MALARDE à
Mme VAUDEVILLE.

Absent : MM. BEGNENE - MARULAZ – PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

9. Autres Domaines de Compétences.

9.1 Autres domaines de compétences des communes.

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

Une consultation publique est actuellement organisée par la Préfecture de Meurthe-et-Moselle sur le projet de construction et d'exploitation d'une unité de méthanisation par la société « MEURTHENERGIE » sur le territoire de la commune d'Azerailles (54122) – lieu-dit « Le Savelon ». Cette activité relève du régime de l'enregistrement au titre de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Les Communes concernées par le plan d'épandage lié à ce projet ont été associées à cette consultation publique, qui se déroule du lundi 18 mars au lundi 15 avril 2019 inclus.

Dans le cadre de cette procédure, le Conseil municipal est également appelé à formuler son avis sur ledit projet avant le 30 avril 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** sur le projet de construction et d'exploitation d'une unité de méthanisation par la société « MEURTHENERGIE ».

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 042/2019 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le premier Avril, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 17

Votants : 23

OBJET

**CREATION D'UN POSTE DANS
LE CADRE DU DISPOSITIF DU
PARCOURS EMPLOI
COMPETENCES.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 26 MARS 2019

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

Etaients présents : M. GEX – Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. LINDER-
Mmes CHASSAIN –LICHY – VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY –
Mme COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET –
MANGEMATIN - BANNEROT – Mme TIHA – M. VANOT.

Excusés ayant donné pouvoir : M. THIERY à Mme COUDRAY -
M. STEIMER à M. GEX - Mme LAURENT à M. FRANÇOIS – Mme
MARECHAL à M. VANOT - Mme DIEZ à M. MOUGIN - M. MALARDE à
Mme VAUDEVILLE.

Absent : MM. BEGNENE - MARULAZ – PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

4. FONCTION PUBLIQUE

4.2 Personnel contractuel

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 40 % pour la Meurthe-et-Moselle.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** de créer 1 poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Pour un poste d'agent polyvalent aux services techniques
- Durée du contrat : une année
- Durée hebdomadaire de travail : 35 heures
- Rémunération : 100% du SMIC

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à intervenir à la signature de la convention avec la mission locale et la personne recrutée.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Christian GEX